

COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021

Ouverture de la séance à 19h40

Étaient présents : Philippe DELHOUME, Christine MESLAND, Thierry LESSEUR, Sophie AUTANT, Véronique REMY, Olivier GARDAIS, Frédéric GOUINEAUD, Pierre BON, François DUMAND, Sylvie MAZET, Isabelle DE KERROS, Annick LUCAS.

En visioconférence : Stéphane ROUX

Étaient excusés : Mme ERABLE Isabelle (pouvoir à Mme LUCAS)
M. MIMOL Jean-Claude (pouvoir à M ; DELHOUME)

Secrétaire de séance : Annick LUCAS

Info Covid :

- Maintenir les gestes barrières et le port du masque
- Trois centres de vaccination sans réservation ouverts en décembre de 9h30 à 16h30
 - Le 9 à CHANIER
 - Le 12 à BURIE
 - Le 15 à CORME ROYAL

Avec MODERNA

1) **SDEER : Génie civil Télécom RD 125 (travaux rue St gilles)**

Le conseil municipal décide, après avoir débattu, de rembourser le SDEER en 5 ans et autorise M. le Maire à signer la convention Génie Civil Télécom engagée.

Vote :

- Contre = 0
- Abstention = 0
- Pour = 15
-

2) **SDEER : Modification des statuts**

Le conseil municipal décide, après avoir débattu, de la modification des statuts et autorise M. le Maire à signer la convention qui les modifie.

Vote :

- Contre = 0
- Abstention = 0
- Pour = 15

3) **CCAS : Autorisation de signature convention avec le CCAS de Saintes**

Le conseil municipal décide, après avoir débattu, de renouveler le partenariat avec le CCAS de Saintes et autorise M. le Maire à en signer la convention.

Vote :

- Contre = 0
- Abstention = 0
- Pour = 15

4) Délibération : Concernant l'adhésion de Communes à SIEMLF17

Le conseil municipal décide, après avoir débattu, d'accepter que les 32 communes de L'ADELFA17 (ARCHIAC, AVY, BEDENAC, BURIE, CERCOUX, LA CHAPELLE DES POTS, CHENAC ST SEURIN D'UZET, CHEPNIERS, CLION, COULONGES, CRAVANS, FLOIRAC, JAZENNES, LUSSAC, MARIGNAC, MAZEROLLES, MESCHERS SUR GIRONDE, MEURSAC, MEUX, PERIGNAC, PESSINES, RIOUX, SABLONCEAUX, ST ANDRE DE LIDON, ST CESAIRE, ST CIER CHAMPAGNE, ST MEDARD, ST PIERRE DU PALAIS, ST QUANTIN DE RANCANNE, SAUJON, THEZAC, VILLARS EN PONS) rejoignent le SIEMLF17(Syndicat d'étude des moyens de lutte contre les fléaux atmosphériques de la Charente Maritime).

Vote :

- Contre = 0
- Abstention =0
- Pour = 15

5) Décisions Modificatives n° 2021/09 (Commune)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il nous faut payer la facture de la SEMIS suite à l'arrêt du projet de construction de logement sur le terrain de l'ancienne cure.

Cette dépense n'ayant pas été prévue lors du vote du budget primitif 2021, le Conseil Municipal DÉCIDE DE MODIFIER les crédits ouverts de la façon suivante :

Désignation	Montant
D 60628 Autres fournitures non stockées	- 5 000,00 €
D 61521 Terrains	- 1 750,00 €
D 615221 Bâtiments publics	- 5 000,00 €
D 617 Études et recherches (frais d'étude à la SEMIS)	+ 13 650,00 €
D 6182 Documentation générale	+ 50,00 €
D 627 Services bancaires	+ 50,00 €
D 6232 Fêtes et cérémonies	- 2 000,00 €

Vote :

- Contre = 0
- Abstention =0
- Pour = 15

6) Décision modificative n° 2021/10 Achat mobilier bureau du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il change le mobilier du bureau du Maire et des Adjointes car l'ancien est vraiment « ancien »

Cette dépense n'ayant pas été prévue lors du vote du budget primitif 2021, le Conseil Municipal DÉCIDE DE MODIFIER les crédits ouverts de la façon suivante :

Désignation	Montant
D 2151 (op. 202) réseaux de voiries	- 1 730,00 €
D 2128(op. 198) Autres agencements	- 650,00 €
D 2184 (203) Mobilier	+ 2 380,00 €

Vote :

- Contre = 0
- Abstention = 0
- Pour = 15

7) Décision modificative n° 2021/11

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de participer financièrement à la mise en place d'une citerne enterrée par la Ville de Saintes aux Montgougnons pour la défense incendie. La dépense n'ayant pas été prévue lors du vote du budget 2021, il est nécessaire de modifier les crédits ouverts en 2021.

Le Conseil municipal DÉCIDE de MODIFIER les crédits ouverts au budget 2021 de la façon suivante :

Désignation	Montant
D 2041412 bâtiments et installations	+ 8 130,00 €
D 2128 (op. 198) Autres agencements	- 8 130,00 €

Monsieur le Maire ajoute qu'il est nécessaire d'amortir cette dépense et que cet amortissement doit intervenir l'année suivant le règlement.

Compte tenu du montant de la dépense, le Conseil Municipal DÉCIDE DE FAIRE un amortissement sur 5 ans qui débutera en 2022.

Vote :

- Contre = 0
- Abstention = 0
- Pour = 15

8) Décision modificative n°2021/03 Régie panneaux photovoltaïques

Le Conseil Municipal DÉCIDE DE MODIFIER les crédits ouverts au budget 2021 de la façon indiquée dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Montant
D 2313 Constructions	- 15 000,00 €
D 2031 Frais d'études	+ 15 000,00 €
D 627 Services bancaires et assimilés	+ 150,00 €
R 707 Ventes de marchandises	+ 150,00 €

Vote :

- Contre = 0
- Abstention = 0
- Pour = 15

9) Décision modificative n° 2021/02 Lotissement le Champ Fleuri

Le Conseil Municipal DÉCIDE DE MODIFIER les crédits ouverts au budget 2021 de la façon indiquée dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Montant
D 6045 Achats d'études et prestations services	+ 11 050,00 €
R 707 Ventes de terrains aménagés	+ 11 050,00 €

Vote :

- Contre = 0
- Abstention = 0
- Pour = 15

10) Financement du tracteur et de l'épareuse

Suite à l'exposé de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir débattu DÉCIDE De choisir la proposition du Crédit Mutuel Océan sur 15 ans pour le financement du tracteur/épareuse.

Pour un emprunt de 98040,00€ avec une échéance annuelle de 7090,02€ pour un coût global de 8550,36€ sur une durée de 15 ans.

Vote :

- Contre = 6
- Abstention = 0
- Pour = 9
-

11) Informations & Questions diverses

- M. le MAIRE a présenté au conseil municipal le tableau des astreintes concernant la location de la salle des fêtes.
Une adresse mail sera mise en place afin de pouvoir le consulter.
Il sera possible d'inter-changer des dates avec les autres membres du conseil.
L'état des lieux se fait en général le samedi matin, il est alors décidé du rendez-vous pour la date de sortie. L'état des lieux de sortie se fait toujours sur sol sec, Il est fait en double afin que la personne puisse se présenter avec à la mairie afin de récupérer son chèque de caution.
Règles : ne pas discuter ni fumer devant la salle, un espace est prévu derrière.
Fermer les volets et les poubelles sont à ramener par les loueurs.
- M. le MAIRE nous informe concernant les employés de mairie que :
 - Un agent sera mis en disponibilité de la fonction publique au 1^{er} janvier 2022.
 - Un autre agent doit être reclassé dans la fonction publique.
- M. le MAIRE nous annonce que le conseil des jeunes vient d'obtenir la subvention de 1500 euros de la part du département pour la création du jardin participatif.
M. le MAIRE va convoquer leur conseil afin de faire un point sur leur engagement.
- M. le MAIRE nous fait part de l'invitation journée découverte Agorespace (City stades, terrains multisport en accès libre offrant aux communes un espace de rencontre sportive). Le jeudi 16 décembre de 14h à 18h à BOUGNEAU, François DUMAND propose de participer.

- Sylvie MAZET pose une question émise par Isabelle ERABLE :
 - Qu'en est-il de la machine à pain ?
Après différents échanges, il en ressort que le conseil trouve indispensable la présence de ce service, seul commerce du bourg.
M. le MAIRE évoque l'idée que la commune puisse en louer une, Christine MESLAND propose de se renseigner.

- Christine MESLAND étant allé au salon des Maires de PARIS nous présente BOXY :
Des containers connectés, une supérette d'ultra-proximité grâce à sa technologie innovante 100% automatisée, sans caisse, proposant 300 produits essentiels à des prix accessibles.
A étudier afin de pallier au manque de commerce dans la commune.

- Séminaire sur « L'Economie Sociale et Solidaire au cœur du Territoire Saintais » organisé par Bruno DRAPRON, Président de l'Agglomération de Saintes et Pierre-Henri JALLAIS, vice-président en charge de l'ESS Vendredi 19 novembre 2021 Espace Multi pôles à Saint Georges des Coteaux.
Lors de l'ESSPRESSO, séquence de « speed business » au cours de laquelle des rencontres (élus/acteurs de l'ESS) sont organisée pour échanger sur les activités et projets respectifs (recherche de solutions, partenariats...)
Christine MESLAND et Annick LUCAS ont participé à ce séminaire, elles nous ont fait part de rencontres à retenir pour la commune.
Pour Christine :
 - PROXIMUM (PISANY) Entreprise de service à la personne, Vincent BORGEOU présentant un projet intéressant de maison pour seniors.
 - LES FLEURS DE LA CLAIRIERE, M. Éric PIGEON développant des animations nature pour les communes, écoles, enfants et adultes.
 - SAINT FIACRE, structure d'insertion par l'activité économique produisant et vendant des produits bio et proposant des services d'entretien d'espaces verts aux collectivités locales. Possibilité de vente en ligne de paniers et légumes bio, offre particulièrement adaptée au profil de notre commune. www.lebassiot.fr
 - LE PÔLE ÉMULSION, lieu de formation à la conserverie et de réinsertion par le travail.

- Pour Annick :
 - LA BELLE ÉTOILE, une maison ouverte à SAINTES qui abrite plusieurs activités (manuelles, bien être, 0 déchets, jardin partagé, etc.) pour parler du territoire et de ses valeurs.
 - FRANCE ACTIVE, financement et accompagnement des structures de l'ESS

Par ailleurs, Annick LUCAS ayant assisté en visioconférence à « L'étape de l'innovation NOVAQ » un événement ADI NOUVELLE AQUITAINE sur l'ESS dont le thème était : « quand la campagne réinvente la ville », nous fait part de l'intervention de Florence DELISLE-ERRARD, fondatrice de Habitat des possibles ». C'est une solution innovante et judicieuse d'habitat partagé qui veut répondre aux besoins d'alternative entre le domicile et la maison de retraite et qui s'intègre parfaitement dans de petites communes.

- M. le MAIRE nous informe qu'il a été contacté par un masseur kinésithérapeute qui cherche à s'installer en louant dans un premier temps, pour faire sa clientèle. Le conseil trouve que cette demande doit être considérée. A suivre.

- François DUMAND nous informe que sa femme, Orthophoniste, cherche un local à acheter pour installer son activité.

- Sylvie MAZET demande si l'on a reçu des nouvelles des assurances concernant les tonnelles.

- Le repas des anciens compte déjà 62 inscrits.

La séance est levée à 22 h 15.

Vu par Nous, Maire de la Commune de PESSINES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

En Mairie, le 10/12/2021



Le Maire,

Philippe DELHOUME